

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

## REUNION PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 40.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 16 décembre 2010 ouverte. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des Conseillers à excuser ? Mme BLAISE ?

Mme BLAISE.- Vous voulez bien excuser Monsieur BECKERS, absent pour raison de santé.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, merci et je lui souhaite prompt rétablissement au niveau de tout le Conseil. Un petit mot lui parviendra dans les jours prochains. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame JADOT sera absente et Monsieur FOCCROULLE arrivera avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mesdames LEJEUNE, FLAGOTHIER et GALERE seront absentes.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame LAMBINON et Madame CHRISTIANE, l'une et l'autre pour raison de santé également.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010****I.- Ordre du jour.****II.- Ordre du jour complémentaire.****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente.**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2010.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 2 décembre 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de Mme La Présidente.**

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je me permets de vous rappeler que la fête du personnel provincial se teindra le jeudi 23 décembre dès 9H30 au Palais des Congrès.

Je vous invite, si ce n'est déjà fait, à rentrer votre demande d'inscription le plus rapidement possible auprès de M. Grégory CROTTEUX, Responsable du Protocole.

Pour clôturer nos travaux, le verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus et il vous sera également remis, comme les années précédentes, et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines confectionnées par l'IPES de Waremme.

**V.- Question d'actualité.**

Mme LA PRESIDENTE.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

**Document 10-11/A03 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la nouvelle Agence Immobilière Sociale (AIS) : AIS HESBAYE**

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. DEFAYS.

M. DEFAYS, Conseiller (de son banc).- La question est claire Madame la Présidente. La réponse le sera aussi j'espère.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien Monsieur le Conseiller provincial. Je donne maintenant la parole à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

M. DEFAYS m'interroge au sujet de la subsidiation des AIS par la Province de Liège.

Permettez-moi de saisir cette question pour un rappel des décisions du Collège et de notre Conseil et de notre Conseil.

Conscient de l'importance de l'enjeu du logement en Wallonie, la Province de Liège en 2003, a ouvert un nouvel article budgétaire de 100.000 € en vue de subventionner les AIS.

En 2006, le montant a été porté à 125.000 € et de quatre AIS, nous sommes passés à sept et une supplémentaire, celle de Hesbaye, sera reconnue pour 2011.

Je ne peux que me réjouir de ce réseau (AIS Ourthe-Amblève - AIS de St Vith - AIS Seraing - AIS Gestion de Logement de Verviers - AIS Liège Logement - AIS du Pays de Huy - AIS Haute Ardenne - AIS'Baye) qui rencontre les besoins locaux.

C'est dans cet état d'esprit que la Province de Liège a souhaité apporter une aide en complément à celle de la Région, politique d'ailleurs que nous avons pratiquons les autres dossiers liés au logement social.

Il est vrai qu'avec le temps, puisque nous sommes dans une enveloppe fermée, le montant du subside dévolu à chaque opérateur diminue.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Rappelons que dans l'accord du Gouvernement wallon la Déclaration de politique régionale stipule clairement que la compétence en matière de logement sera supprimée aux Provinces.

Monsieur le Conseiller, soyons lucide, l'accord politique du gouvernement wallon risque d'avoir des conséquences négatives pour les AIS de notre province.

C'est la raison pour laquelle dans le dossier des axes prioritaires « Une province pourquoi faire » que nous allons aborder cet après-midi, nous avons tenu à préciser les modalités de ce retrait.

Si vous me permettez, je voudrais citer ce qui est prévu dans ces axes prioritaires : « La subsidiation complémentaire que la Province de Liège accorde aux AIS est « vitale » pour celles-ci. Le fait de supprimer cette intervention engendrerait de grosses difficultés pour la plupart d'entre elles. Cette perte de subventionnement devrait être compensée par d'autres sans nécessairement retirer du fonds des Provinces la part contributive que représente cette intervention puisqu'elle est basée sur une contribution libre et volontaire de la Province ». Fin de citation.

Pour être complet, je souhaiterais ajouter que l'Association des Provinces Wallonnes, en ce moment, est en train d'établir la liste des actions que chaque Province organise dans le champ du logement.

Pour être complet, vendredi passé, le 10 décembre, j'ai rencontré en mes bureaux une représentation des huit AIS de la Province de Liège à qui j'ai fait part de ces considérations et qui bien sûr ont exprimé leurs inquiétudes face à l'avenir.

En conclusion, Monsieur le Conseiller, il nous appartiendra de négocier avec le Ministre du logement Monsieur NOLLET afin que sa décision ne pénalise pas nos AIS liégeoises.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Avec l'accord des Chefs de groupe et des membres du Bureau réunis ce jour, j'invite maintenant le Député provincial-Président M. André GILLES pour une communication. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Les notes de cours de notre Haute Ecole ont suscité des commentaires divers dans la presse et les médias ces derniers jours. Je tenais, avec la permission du Bureau, à en faire une mise au point aujourd'hui puisque le délai ne nous permet plus une question d'actualité. Je pense qu'il était nécessaire de faire cette mise au point.

En fait, la Province de Liège organise un enseignement de qualité, raison pour laquelle sa Haute Ecole est celle qui compte le plus grand nombre d'étudiants en Communauté française sans doute, et cet enseignement de qualité a le souci d'être accessible aux étudiants de tous les milieux sociaux.

En juillet 2010, le Conseil de la Communauté française adoptait un Décret relatif à la démocratisation de l'Enseignement supérieur et dès la promulgation de ce Décret, deux mesures ont été prises par le Collège provincial : un, conformément aux dispositions décrétales, tous les cours de première année ont été mis en ligne.

Complémentairement, parce que l'Enseignement provincial travaille depuis de longues années sur l'élaboration de supports de qualité, les cours des autres années d'études sont également progressivement mis en ligne.

Deux, les notes de cours sont intégrées aux dépenses obligatoires, prévues dans ledit décret. Cela est une condition indispensable pour permettre la fourniture à titre gratuit aux étudiants boursiers.

Le Collège provincial décidait ainsi de la gratuité des notes de cours aux étudiants boursiers mais, je le souligne, les conditions sine qua none pour que les étudiants boursiers bénéficient de cette gratuité, c'est que les notes soient obligatoires. En effet, si elles avaient été facultatives, les boursiers n'auraient pas pu prétendre à la gratuité et d'autres n'auraient pas pu prétendre à une intervention du Service social si celles-ci avaient été facultatives.

Si elles n'étaient pas décrétées obligatoires, les boursiers devraient les payer entièrement et dès que les organes légaux de la Haute Ecole, dans lesquels siègent les étudiants d'ailleurs, ont pris cette décision, à l'unanimité faut-il le rappeler, il

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

fallait alors prendre les dispositions pour produire ces notes de cours. Mais nous ne sommes pas une ASBL généralement quelconque, une amicale de parents ou d'élèves, nous sommes un Pouvoir public et dès lors, nous sommes tenus par des règles de marchés publics.

Et qui dit marchés publics dit un certain nombre de délais incompressibles puisque prescrits légalement et aussi, le devoir d'attendre le déroulement de ces marchés avant de connaître avec certitude le montant du coût de la production des notes en questions. Avant de connaître ces montants, on ne sait donc se baser, dans l'urgence puisque je rappelle que le Décret n'est connu que de fin juillet et qu'il faut le mettre en œuvre pour la rentrée académique et bien, dès lors on a tablé sur des estimations.

Et en attendant les résultats de ce marché, la somme demandée aux étudiants a été fixée, comme je l'indique, sur une estimation et le Pouvoir Organisateur a annoncé aux étudiants, par écrit, que cette estimation ferait l'objet d'un calcul précis à l'issue de la production de toutes les notes de cours. Ce montant serait réévalué en mars et les étudiants remboursés si l'estimation était trop élevée.

Je rappelle que ces dispositions ont été prises dans le respect total des contraintes légales fixées par le décret « Gratuité et Démocratisation » de juillet 2010, avec les organes représentatifs de la Haute Ecole, dans lesquels siègent les représentants étudiants élus et les représentants du personnel. Mais vous savez, nous avons une grande habitude à travailler ensemble, rappelez-vous quand nous avons décidé de la fusion de nos trois Hautes Ecoles, c'est une décision que nous avons prise ici, tous ensemble à l'unanimité et également à l'organe de gestion, les étudiants, les représentants du personnel, tous avaient adhérer sans aucune voix discordante.

J'insiste particulièrement sur le fait qu'il n'y a pas de lien entre le non paiement des notes de cours et la régularité des études, c'est une précision importante pour nos étudiants de le savoir. Le seul inconvénient pour l'étudiant qui décide de ne pas payer le montant des notes de cours, est qu'il ne les reçoit pas, mais il peut en disposer en ligne néanmoins.

Les dispositions prises par le Collège provincial rencontrent le soutien des étudiants de notre Haute Ecole comme en témoigne le communiqué de presse que je vous ai annexé et qui se trouve sur votre banc et je vais me permettre, sans abuser de votre temps, de vous lire parce qu'il est autant que besoin, éclairant.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

En conclusion, l'Enseignement de la Province de Liège continuera à soutenir, comme il l'a toujours fait les étudiants issus de milieux modestes, dans la poursuite de leurs études supérieures et le communiqué de presse du Conseil des Etudiants de la Haute Ecole apporte peut être quelques éléments de réponse à la question que l'on pourrait se poser, pourquoi tant de bruit, vous allez comprendre.

Je cite le communiqué de presse du Conseil des Etudiants : « Suite à divers articles et reportages consacrés à la manifestation de certains étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège, le Conseil étudiant, flanqué d'un astérisque qui nous renvoie en bas de page \* Le Conseil Etudiant disent-ils est un organe élu légitimement pour représenter l'ensemble des 8500 étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège. Il agit en autonomie par rapport à l'école.

Donc, le Conseil des Etudiants tient à préciser les choses et rétablir un climat plus serein. Ce mouvement a été mis en place par la FEF, Fédération des Etudiants Francophones, sans l'aval du CE dans le but de se faire entendre concernant la problématique des frais de notes de cours et leur caractère obligatoire depuis cette année académique.

La principale crainte des étudiants portait sur l'obligation de payer leurs notes de cours cette année. Le CE s'est entretenu à plusieurs reprises ces derniers jours avec la Direction de la Haute Ecole afin de trouver une solution à ce problème.

Contrairement à ce qui a été dit ces derniers jours à la presse, la direction, Monsieur BASTIANELLI, s'est toujours montrée ouverte au dialogue et prête à discuter d'autres solutions.

Le Directeur-Président a précisé que les étudiants qui n'auraient pas payé ces notes ne seraient en aucun cas sanctionnés. Le Conseil des Etudiants prend bonne note de la réaction de la Direction. On peut ainsi noter que des cours sont disponibles sur le serveur de l'école, comme le veut le décret du 19 juillet 2010.

Les boursiers ne sont donc et ne seront jamais mis de côté, la Haute Ecole ne leur réclame donc aucun frais pour leurs notes de cours. Malgré cette avancée, nous allons rester prudents et attentifs pour l'année prochaine.

Si le contact et le dialogue est resté en de bon terme avec la Direction, on ne peut pas en dire de même avec la FEF. En

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

effet, depuis ces derniers jours, le CE s'est senti abusé par la position dominante de la FEF dans leurs relations : dans un premier temps sur la problématique des notes de cours et dans la non concertation sur un tout autre problème.

Celui-ci concerne les étudiants de la catégorie économique qui ont la possibilité d'avoir un master en alternance, traduction, entendez par là, une partie de la formation du master se passe en entreprise et qui est ainsi la consécration d'une tradition de notre enseignement dit « professionnalisant » depuis les accords de Bologne qui, effectivement, permettent l'employabilité dès après l'obtention du diplôme, donc, avec une prise directe sur la vie en entreprise. Donc, c'est ça un master en alternance, comme projet pilote.

Les étudiants sont totalement partants pour ce projet mais la FEF ne veut pas entendre leurs appels et ne veut pas voter positivement sur ce point. Nous restons ouverts et prêts à discuter avec la FEF pour avancer sur ce point important ».

Signé, le Bureau du Conseil Etudiant.

Voilà, Chers Collègues, Chers amis, je ne veux pas abuser de votre temps mais je pense que cette précision était importante, nous avons une longue tradition provinciale tous ensemble de nous occuper de nos étudiants et notamment de ne pas laisser de côté les plus défavorisés d'entre eux et par ailleurs, nous avons toujours un excellent contact et dialogue avec nos étudiants. Il n'est certes pas rompu, bien au contraire, comme vous pouvez le constater. Merci de m'avoir accordé la parole Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial-Président.

## **VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 10-11/009 : Missions prioritaires en Province de Liège**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/009.

Cette séance du Conseil provincial est assurément l'une des plus importantes de l'année et peut-être même de la législature

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

puisque nous nous prononcerons officiellement, dans quelques instants, sur ce que devraient être, selon nous, les missions prioritaires de la Province de Liège pour les prochaines années.

Cela implique que chacun d'entre nous prenne pleinement conscience des enjeux pour notre institution provinciale comme ce fut déjà le cas durant le long cheminement, d'aucuns en d'autres temps et en d'autres lieux auraient peut-être employé l'expression de « longue marche » pour témoigner de l'opiniâtreté dont vous avez fait preuve, long cheminement qui nous a conduit jusqu'à aujourd'hui où il vous est demandé d'accorder votre soutien à la proposition du Collège provincial concernant...

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Du Conseil Madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE.- ... Oui, excusez-moi, du Conseil provincial de Liège concernant les axes prioritaires de la Province de Liège s'inscrivant dans la première étape de la réforme des provinces qui précède celle qui redéfinira, par une modification de la Constitution, le nouveau cadre de l'institution et le devenir de son autonomie fiscale et de son assemblée.

Pour illustrer ce long cheminement de nos travaux, permettez-moi de vous en rappeler quelques rétroactes.

Un premier document de travail sur le thème « La Province de Liège » pour quoi faire ? » vous avait été transmis le 14 octobre en vue d'un premier débat au sein de notre Assemblée le mardi 19 octobre, lequel document de travail très complet déjà, avait été établi par les Services de Mme la Greffière avec la collaboration d'un Comité scientifique.

Pour rappel, lors de cette séance, plusieurs de nos collègues se sont exprimés à la tribune, pour nous donner quelques pistes de réflexion ponctuées le vendredi 22 octobre par une réponse de notre Député provincial-Président.

Je vous rappelle aussi notre séance spécifique sur le thème des missions prioritaires qui s'est tenue le 02 décembre dernier. A cette occasion, un nouveau document vous a été remis après la séance du Conseil du 25 novembre. Ce document était en fait le document initial, revu, corrigé et complété où ont été intégrées les interventions de nos collègues et du Député provincial-Président sur ce dossier en séances des 19 et 22 octobre ainsi que les propositions arrêtées par le Collège en sa réunion du 25 novembre dernier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Ce document avait pour objectif de permettre un débat au sein du Bureau du Conseil pour les matières relevant de ses compétences et au sein de l'ensemble de nos commissions dans le cadre également de leurs compétences. Ceux-ci se sont réunis du lundi 29 novembre au mercredi 1er décembre 2010.

Lors de notre séance spécifique du 2 décembre, nous avons entendu les rapporteurs venus relater à la tribune, les résultats des travaux menés au sein du Bureau et de nos commissions, nous avons également entendu deux experts membres du Comité scientifique pour nous expliquer les missions de ce Comité scientifique ainsi que la méthodologie empruntées pour les différentes parties du travail et nous avons également visionné un reportage sur la mission effectuée à Bordeaux dans le cadre de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux.

Sont intervenus à la tribune plusieurs membres de notre Assemblée, représentant nos 4 groupes politiques pour nous faire part de leurs avis et remarques et je rappelle qu'à cette occasion, 3 amendements ont été déposés.

Le Collège provincial en sa réunion du 09 décembre a pu analyser les interventions et les amendements déposés.

Je rappelle également qu'une réunion des chefs de groupe a eu lieu le jeudi 09 décembre, après la séance thématique pour entendre les précisions complémentaires et toutes les explications utiles du Collège quant à un nouveau document à transmettre aux Conseillers le lendemain soit le 10 décembre, ce document reprenant les suggestions initiales du Collège auxquelles ont été intégrées, d'une part, des précisions du Collège pour répondre à certaines interventions en séance du 02 décembre et, d'autre part, les 3 amendements déposés par le groupe CDH-CSP en cette même séance.

Je tiens à préciser que cette réunion des chefs de groupe fut particulièrement constructive.

Le Bureau du Conseil, en sa qualité de commission compétente, s'est réuni le lundi 13 décembre et ses membres ont été informés des amendements déposés par le groupe ECOLO le jour même.

Ceux-ci ont fait directement l'objet d'une analyse, et il a été demandé à Mme la Greffière provinciale de préparer un nouveau texte qui prend en compte les propositions du groupe ECOLO. Le texte a été présenté à une nouvelle réunion du Bureau qui a eu lieu ce jour à 14 heures 30, réunion tout à fait positive puisque

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

les 4 groupes politiques de notre Assemblée ont marqué leur adhésion au texte proposé et avalisé ainsi, au consensus, les missions prioritaires de notre Province telles qu'elles seront proposées par notre Conseil provincial au Gouvernement wallon.

J'invite maintenant le rapporteur, et je dois dire qu'il doit être courageux, M. SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Vous avez déjà dit de choses, tellement rappelé des choses que finalement, il ne me reste pas grand-chose à dire...

Vous dire que la détermination des axes prioritaires de notre Province a fait l'objet d'un long processus basé sur une enquête de consultation, c'était au départ, une analyse scientifique, vous l'avez évoqué Madame la Présidente, des résultats, sur un travail systématique et obscur de l'ensemble des Services provinciaux pour finalement aboutir au document volumineux dont chacun d'entre nous a eu l'opportunité de parcourir, d'approfondir, d'amender ou de compléter, notamment à l'occasion de la séance du 2 décembre dernier.

Cette démarche est unique dans la Wallonie. C'est une démarche qui mérite d'être mise en exergue. Ça a été fait en Province de Liège, cette démarche a un caractère tout à fait exceptionnel.

Fort de l'apport de chacun des groupes de notre Assemblée, le Collège a intégré au mieux les souhaits de chaque groupe dans un nouveau document synthétique qui a été soumis au Bureau du Conseil ce lundi 13 décembre qui s'est tenu dans le Salon Louis XV, qui exceptionnellement remplaçait la Salle des Gardes.

Est-ce l'intimité de ce Salon Louis XV ou l'approche des fêtes de Noël qui a inspiré un véritable climat de collaboration franche et cordiale entre tous les membres de tous les groupes politiques pour dégager une rédaction commune qui permette de voter ce document à l'unanimité du Conseil provincial ?

Toujours est-il que, chacun à son tour, sous la houlette de Madame la Présidente, et avec les conseils éclairés de Monsieur le Député Président, chacun son tour est intervenu, chaque fois pour faire progresser le texte en tenant compte des remarques introduites par le groupe Ecolo, en vert dans le texte.

Vous détailler le chemin parcouru en une heure, avec toutes les interventions me prendrait et vous prendrait beaucoup de temps pour finalement aboutir à vous expliquer pourquoi tel mot a été préféré à

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

un autre, pourquoi tel paragraphe est finalement logé dans le cinquième axe plutôt que dans le quatrième, l'important c'est que le résultat est là, je crois qu'on est occupé à le distribuer actuellement aux Conseillers, ce sont les propositions qui vous sont faites.

La rédaction semi-définitive a été confiée à une plume avertie et le document a été réexaminé par le Collège ce matin et par le Bureau il y a une petite demi-heure.

Le texte qui vous est soumis est le fruit de ce long travail de fourmi, dont on sait qu'elle est travailleuse, comme chacun le sait.

C'est un beau travail qui fait l'unanimité des groupes politiques parce qu'il prend en compte la quasi-totalité des avis exprimés le 2 décembre dernier en séance publique et qu'il profite d'un certain nombre d'améliorations dégagées par le Bureau sur la base de certaines modifications proposées par le groupe Ecolo.

Toutes celles-ci n'ont pas été retenues mais chacun a bien compris pourquoi telle modification proposée est inopportune ou n'était pas la plus judicieuse et pourquoi telle autre permettait en simplifiant un document, d'en améliorer la qualité et la portée.

Voilà d'une manière très synthétique le climat qui a régné pendant ces deux séances du Bureau, celle de lundi et celle d'aujourd'hui après midi.

Et puis, le Bureau a décidé deux choses, plutôt trois : la première c'est d'adopter le document par consensus et on propose donc de le voter à l'unanimité.

Deuxièmement c'est de remplacer le mot « Collège » par « Conseil » et ça devient la proposition de l'ensemble du Conseil provincial et non plus du collège provincial et c'est mieux pour tout le monde.

Et enfin, de remercier tous les Services provinciaux à qui le travail demandé a été considérable, qui ont fait des efforts extraordinaires et qui méritent les remerciements de tout le Bureau et ceux, je pense, de toute l'assemblée.

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur SOBRY pour ce magnifique rapport. Je crois que cela met du baume au cœur à tout le monde puisqu'il y a eu consensus, nous allons passer au vote. Il n'y aura qu'un vote, le vote global sur les missions prioritaires.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je demande qu'on applaudisse à l'acclamation parce que c'est extraordinaire et je vous remercie tous.

(Applaudissements nourris).

**Document 10-11/062 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. « Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » A.S.B.L. - Exercice 2009 - Prévisions 2010.**

**Document 10-11/063 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. « TELEVESDRE » - Exercice 2009 - Prévisions 2010.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : documents 10-11/063 et 10-11/064. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie BECKERS à nous en faire connaître les conclusions. Etant excusé, Mme BLAISE vous avez la parole.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je lis effectivement le rapport de mon collègue. Le Bureau du conseil provincial s'est réuni ce lundi 6 décembre et a examiné les rapports d'évaluation des contrats de gestion avec RTC et TELEVESDRE.

Cette convention porte sur le domaine de la communication et n'entraîne en aucune façon des interférences avec la liberté de la presse est-il précisé d'emblée.

Un Commissaire demande pourquoi le budget de TELEVESDRE n'est pas présent dans les documents fournis, à quoi il lui est répondu

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

que ces documents font partie intégrante du dossier fourni par l'association et que celui-ci est bien complet. Une copie du budget lui est transmise en séance.

Le même membre demande si les trois personnes mises à la disposition de TELEVESDRE le sont pas la Province. On lui répond que non.

Un autre membre du Bureau demande alors si la perte budgétée de 380.472,82 € par RTC est liée à un problème récurrent ou si elle est ponctuelle. On lui répond qu'en général cette association fonctionne très bien et que ses finances sont saines. Cette perte budgétée est liée à l'achat d'un car de captation intégré en une seule année dans les budgets.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, les membres du Bureau se sont prononcés par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions en faveur des conclusions de ces deux documents.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 10-11/068 : Deuxième Assemblée générale des Sociétés intercommunales à participation provinciale**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour : document 10-11/068. Ce document a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission et j'invite le rapport Mme Mélanie GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce lundi 13 décembre 2010 et s'est prononcée sur l'ordre du jour des Assemblées générales des Intercommunales suivante : la CILE, le CHR Citadelle, CFR, AIDE Finance, SPI+, SLF, SLF Finance, Intradel, ALG et CHPLT.

Le Directeur de la CILE a exposé brièvement les points mis à l'ordre du jour de cette Intercommunale. A la demande de la Commission, chaque point a été voté séparément comme suit : 7 voix pour et 3 abstentions. Ensuite le Président a passé en revue les différentes Intercommunales précitées.

Aucune question n'a été posée et les votes ont été identiques pour toutes ces assemblées, à savoir 7 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Mme BLAISE. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En fait, c'est juste pour demander la scission du vote, si possible en tous cas sortir Intradel des autres.

Vous pouvez laisser tous les autres groupés mais pas Intradel.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, un vote séparé. Bon, on va commencer par Intradel comme cela on groupera les autres.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote pour les autres Intercommunales :

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les autres résolutions.

**Document 10-11/069 : TECTEO et ALG - Fusion par absorption de « l'Association Liégeoise du Gaz », en abrégé « ALG » par « TECTEO » - Assemblées générales extraordinaires du 22 décembre 2010 - TECTEO : Modifications statutaires.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 10-11/069. Ce document a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission et j'invite le rapport Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce lundi 13 décembre 2010 afin d'examiner le point suivant : Société coopérative intercommunale TECTEO et Société coopérative intercommunale ALG : Assemblée générale extraordinaire fixée au 22 décembre 2010 - projet de fusion par absorption.

Le Député rapporteur demande que l'on passe directement aux questions car beaucoup d'informations préalables ont déjà été données.

La première question d'un Commissaire porte sur les craintes de nombreux mandataires qui doivent se prononcer prochainement dans leurs instances respectives. Les commentaires parus dans la presse ont créé des doutes et des inquiétudes. Il y a des craintes par rapport à la tutelle.

La réponse est que TECTEO échappe de droit à la Région, il n'y a pas de base juridique de tutelle, c'est un sujet de polémique.

Lorsque TECTEO sera élargi, les modifications statutaires prévoient la représentation de 4 familles politiques : 3 PS, 2 MR, 1 CDH et 1 ECOLO. Il est dit également que l'on serait plus confortable s'il y avait une tutelle de la Région.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

La question suivante : la fusion de l'ALG et de RESA est logique et économique, elle permettra d'appliquer les tarifs de la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz) mais il y a des craintes vis-à-vis de VOO qui est une activité non directement d'intérêt public. VOO a besoin de beaucoup de capitaux et l'ALG est présentée comme ayant une capacité d'emprunt élevée.

La capacité d'endettement préconisé par la CREG est de 200.000.000 €. Comment gèrera-t-on tout cela ?

La réponse, le Député rappelle les fonctions de TECTEO : c'est une société juridique à 4 secteurs d'activités : RESA qui est un GRD (distributeur d'électricité) ; TECTEO Invest ; fusion par absorption de SOCOLIE ; Service public de télédistribution.

TECTEO a mis des réserves d'argent actif pour l'achat de l'ALG qui deviendrait son cinquième secteur d'activité. On a fait appel à la société spécialisée Mac Kinsey qui a démontré l'intérêt du rapprochement qui permettrait de rémunérer équitablement les dividendes des partenaires.

Un Commissaire souligne que la semaine dernière, on avait l'impression de l'ALG était saine financièrement mais que cette semaine, cela est tout différent.

Il lui est répondu que l'on n'a jamais répondu que l'ALG était saine. Il y avait un plan du Directeur général qui prévoyait un droit de tirage de 80.000.000 € pendant 3 ans, cela a été refusé par la CREG.

Nous n'entrerons pas dans ce plan. Il faut cependant pouvoir réaliser les travaux et les investissements et assurer le paiement des salaires du personnel.

Les informations données au bureau de l'ALG ont été fortement lissées et celui-ci était convaincu que tous travaillaient bien. En conséquence, il faut se rendre compte que si l'on ne devait pas procéder à la fusion, cela serait dramatique. Il faudrait revoir les revenus des associés, les dividendes des Communes, etc.

Un Commissaire demande si un nouveau document a été établi après les informations que la société Mac Kinsey a reçues.

Le Directeur répond que tous les documents sont justes. A partir du moment où on a eu connaissance des problèmes, les demandes de crédit ont été refusées par le Bureau Exécutif.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

On constate que la rémunération équitable fond littéralement au niveau du GRD. Le Directeur nous dit que la CREG autorise la rémunération du capital à concurrence de 5 % si le travail et les coûts liés à la fourniture sont corrects. Dans le cas contraire, il faudra prendre la différence de ces coûts dans les 5 % des dividendes.

Un autre membre de la Commission demande pourquoi nous n'utilisons pas VOO pour qu'il devienne un des moyens de rapport pour les Communes ?

Il lui est répondu que VOO n'a rien à voir avoir les besoins de l'ALG. Dans le cas de VOO, il y a un business plan qui doit se réaliser sur 3 ans et qu'en suite, on prévoit des bénéfices. C'est un bon business.

En 2010, on a équipé les familles de 250.000 VOOcorders alors que Belgacom a procédé à 500.000 raccordements sur 5 ans.

Un autre membre de la Commission voudrait savoir ce que deviendra le fonds de pension de l'ALG et où il sera logé.

Le Directeur général répond que le fonds de pension de l'ALG détient un tiers des parts de la société CREDIS. Si CREDIS était en chute financière, on devrait alors procéder de la même manière que lors des problèmes inhérents au Holding Communal.

Il nous dit aussi que les actionnaires vont recevoir des parts de capital de la nouvelle entité. Ces parts seront entièrement libérées, ce qui protégera les Communes.

Si la fusion se réalise, cette garantie sera donc effective, sinon, il n'y aura pas de garantie.

Une question est posée sur le devenir du volet social. Il est certifié que l'ensemble des acquis sera conservé. Des réunions de travail sont en cours sur les départs à 58 ans et sur le statut du personnel. Un protocole d'accord sera obtenu avec les syndicats avant la fusion.

Un Commissaire demande à nouveau quel intérêt TECTEO a de reprendre encore l'ALG après les informations récentes. Ne peut-on d'abord réfléchir encore quelques temps avant de prendre cette décision par les conséquences peuvent être importantes pour les Communes.

La réponse est immédiate. Si on attend plus longtemps, on

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

perdra toujours plus d'argent et finalement, on arrivera au plancher. Aujourd'hui, on peut encore donner une rémunération équitable, on s'engage à ne pas licencier le personnel mais on est bien conscient qu'il faudra du temps pour redorer l'économie de l'activité de l'ALG. Les plans mis en place par TECTEO comme le Plan Zenith pourront être appliqué à l'ALG.

Le même Commissaire dit que certaines personnes faisaient courir le bruit que VOO avait besoin d'argent et que l'ALG pouvait lui en fournir.

Le Député répond que lorsque ces informations ont été données, on a déjà affirmé qu'elles étaient fausses.

Un Commissaire prend la parole pour préciser certains points : pourquoi faut-il fusionner ? Parce que nous sommes la seule province où l'électricité et le gaz sont gérés par deux GRD de domaine public.

Dans le cas de VOO, il est normal que la première et la deuxième années soient négatives. La troisième apportera des bénéfices.

L'ALG quant à elle est en plus mauvaise position, il ne faudrait pas perdre de temps pour éviter une chute encore plus grande.

Une autre question : vous ne croyez pas à un secteur gaz ou électricité en augmentation, vous attendez que VOO soit la vache à lait.

La réponse fuse : mais non, on pourrait filialiser le secteur mais tout est intégré dans TECTEO. Il y a 5 secteurs mais chacun d'eux garde son indépendance. On a décidé d'écouter le rapport Mac Kinsey et aucun associé n'a place 1 € dans le câble.

Des actifs de TECTEO ont servi d'engagements, 50.000.000 € ont été placés en gage et on est déjà appliqué à les libérer. Cela n'a donc rien à voir avec la fusion proposée.

Une autre question : les missions des Commissaires de devraient-elles pas être élargies à l'avenir ?

La réponse est que la technicité du débat est extrêmement complexe et pas du tout facile mais c'est le rôle des Commissaires.

Le Commissaire qui a certifié le fonds de pension ne faisait

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

pas partie de la réunion de travail des autres Commissaires et il va falloir réorganiser tout cela.

La question du rôle de la tutelle est posée. N'y a-t-il aucun contact entre celle-ci et le Président de l'ALG ?

Le responsable répond que quand le Directeur reçoit une amende et la paie, c'est qu'il est bien conscient du problème mais il faut noter que toutes ces informations ne sont pas passées au Bureau exécutif.

Vient alors une question sur la technique de vote dans les diverses Assemblées. S'il y a des abstentions au vote, les personnes doivent-elles sortir ?

Le Député se demande alors comment après autant d'informations, on peut encore penser à s'abstenir. Il faut bien se rendre compte que 1.500 emplois à Liège sont à en jeu. Cette fusion est un vrai projet industriel d'avenir pour notre région.

Le Député rappelle que les deux premiers CA datent du mois de mars et que tous les partis y étaient représentés, que l'on a mis en place un groupe de travail avec Mac Kinsey et que les conclusions ont été approuvées par l'ALG et par TECTEO. On a également expliqué les perspectives économiques.

Les outils sont mis en place et immédiatement applicables. Il y va de l'intérêt du personnel à qui on garantit l'essentiel des acquis. C'est également l'intérêt des communes qui recevront leurs dividendes.

En conclusion, puisque tous les partis sont présents et qu'ils ont des personnes ressources bien informées pour déterminer ce qui convient le mieux, le Président propose de passer au vote et c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que s'est clôturée votre première Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. Suite à cette Commission, je vous signale qu'aujourd'hui, il y a eu un Bureau et que je précise par ailleurs à cet égard que les abstentions du groupe CDH en Commission ont été émises dans l'attente de la région du groupe et qu'elles ne traduisent nullement la position politique de ce groupe par rapport au dossier.

Compte tenu de la décision du Tribunal de Commerce de suspendre la réunion de l'Assemblée générale de l'ALG ayant à son ordre du jour le projet de fusion entre ALG et TECTEO et attendu l'appel déposé en urgence par l'ALG avec audience fixée à demain, je propose

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

le report du dossier.

Le report du dossier a été accepté par les Chefs de groupe. Il n'y a pas de remarque ?

**Document 10-11/070 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wallonie Design », en abrégé « W.D. » ASBL - Exercice 2009 / prévisions 2010.**

**Document 10-11/071: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Cinéma Liège Accueil Province », en abrégé « CLAP » ASBL - Exercice 2009 / Prévisions 2010.**

**Document 10-11/072 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre philharmonique de Liège », en abrégé « OPL » ASBL - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

**Document 10-11/073 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

**Document 10-11/074 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion entre la Province de Liège et l'ASBL « Société royale à l'encouragement à l'art wallon », en abrégé « SREAW » ASBL - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

**Document 10-11/087 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre dramatique de la Communauté française - Centre européen de créations théâtrales et chorégraphiques - Théâtre de la Place » - Exercice 2008-2009/Prévisions 2009-2010.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 7, 8, 9, 10, 11 et le point complémentaire n°3 de l'ordre du jour : documents 10-11/070, 10-11/071, 10-11/072, 10-11/073, 10-11/074 et 10-11/087. Ces 6 documents ont été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M.NIVARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIVARD, Conseiller (à la tribune). - Merci Madame la

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Présidente. Monsieur le Gouverneur, chers Collègues.

Les rapports d'évaluation annuels conclus entre la Province de Liège et l'ASBL CLAP, Wallonie Design, l'OPL, le Château de Jehay, le Trianon et le Théâtre de la Place ont été examinés ce lundi 13 décembre par la 3<sup>ème</sup> Commission.

Monsieur le Député a rappelé brièvement les objectifs et missions de CLAP qui propose des services d'information et d'assistance aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, tant belges qu'étrangers.

Concernant l'ASBL Wallonie Design, il a précisé que celle-ci participe actuellement à un projet euregional ayant pour thème le design durable.

Une Commissaire interroge à propos de la diminution du budget 2010 de l'estimation du coût de la location des locaux, qui passe de 30.000 € à 7426 €, ce à quoi il lui est répondu que cette diminution est due à une modification de l'estimation de l'avantage octroyé par la Province sur base des normes en vigueur.

Pour ce qui concerne les rapports d'évaluation de l'ASBL Orchestre Philharmonique de Liège, Château de Jehay, Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon et le Théâtre de la Place, il n'y a eu aucune remarque, ni question.

Après que le Député provincial ait suggéré d'inviter à la Commission Culture un responsable des différentes ASBL qui ont un contrat de gestion, un contrat programme, conclu avec la Province pour exposer leurs projets, leurs chantiers, leurs travaux, notre 3<sup>ème</sup> Commission a approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions le rapport d'évaluation annuel qui concerne la Province de Liège et l'ASBL Wallonie Design ; et pour tous les autres rapports, ils ont été approuvé par 11 voix pour et 1 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/075 : Rapport d'évaluation annuel au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

**Document 10-11/076 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Jumping international de Liège », en abrégé « J.I.L. » - Exercice 2009/Prévisions 2010**

**Document 10-11/088 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Challenge jogging Province de Liège », en abrégé « C.J.P.L. » ASBL - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

**Document 10-11/089 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'entraînement et de Formation de Haut Niveau en football de la Région wallonne », en abrégé « CREF » ASBL - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

**Document 10-11/097 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Moi aussi, je joue au ping » - Exercice 2009/Prévisions 2010**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 12,13 et les points 4,5 et 6 de l'ordre du jour : document 10-11/075, 10-11/076, 10-11/088, 10-11/089, 10-11/097. Ces documents ont été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc YERNA, Conseiller (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Donc avant d'entamer l'ouverture des dossiers, un Commissaire souligne qu'il n'est pas normal que les mêmes personnes soient contrôleurs et contrôlés.

Le Député lui répond qu'il a déjà répondu à cette remarque et qu'il n'y répondrait plus.

Et sur le dossier 10-11/075 relatif à la Maison des Sports,

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

il n'y a pas eu de question ni de remarque et c'est par 6 voix pour et 5 abstentions que nous vous demandons d'approuver ce rapport.

Concernant le document 10-11/076 relatif au Jumping international de Liège, il n'y pas eu de question ni de remarque. Le résultat est de 8 voix pour et 3 abstentions.

Sur le document 10-11/088, relatif au Challenge jogging en Province de Liège, pas de question ni aucune remarque, le résultat est de 8 voix pour et 3 abstentions.

Sur le document 10-11/089 relatif au CREF, pas de question ni de remarque, résultat du vote : 8 voix pour et 3 abstentions.

Concernant le document 10-11/097 relatif à l'association « Moi aussi je joue au ping », un Commissaire demande à quoi correspond la rétribution au sparring.

Le Député lui répond qu'il n'a pas la réponse, mais que celle-ci sera envoyée par mail dans les plus brefs délais.

Pas d'autres question ni de remarque sur ce point, le résultat est de 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. THEUNINCK puis M. Gérard GEORGES.

M. THEUNINCK vous avez la parole.

M. THEUNINCK, Conseiller (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. En fait, quand je suis intervenu en Commission pour faire part d'un problème au niveau de contrôleur - contrôlé, dirais-je, c'était sur un seul des document et il s'agit sur document sur la Maison des Sports, le rapport, où en fait, on s'aperçoit que la personne qui fait le rapport pour la Province est en fait la même personne qui est le gestionnaire de la Maison des Sports et je l'ai rappelé lors de cette commission.

J'étais monté déjà à cette tribune l'année précédente en disant que mon intervention se fait sans aucune suspicion sur une personne ou l'autre ni mettant en compte l'intégrité d'une personne ou l'autre, c'est juste parce qu'il nous semble tout à fait anormal qu'on soit juge et partie. Donc on va demander sur ce point un vote

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

séparé sur la Maison des Sports en particulier, les autres points pour nous, on peut les regrouper.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci M. THEUNINCK. Il n'y a pas d'autres interventions. M. Gérard GEORGES, c'est pour un autre point. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Vote sur le document 10-11/075 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le Groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur les autres documents :

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/085 : Candidature du consortium liégeois (Province, Ulg, Villes de Liège et Seraing) à l'implantation, sur son territoire, d'un Centre de Formation pour sportifs de Haut Niveau.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour : document 10-11/085. Ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Franck THEUNINCK à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Conseiller.

M. THEUNINCK, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

La Commission sport réunie ce 14 décembre a examiné le projet de résolution concernant la candidature du consortium liégeois, Province, ULg, Villes de Liège et de Seraing, à l'implantation sur son territoire d'un Centre de formation pour sportifs de Haut Niveau.

A ce stade, la Communauté française recherche un partenariat avec des acteurs locaux, présentés individuellement ou en consortium, afin de pourvoir ce centre de formation de la situation optimale sur le territoire de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale et de rationaliser les coûts globaux de création et d'exploitation.

Le projet a été lancé par le gouvernement communautaire précédent et dès ce moment, la Province, l'Université de Liège, les Villes de Liège et Seraing ont été convaincues que l'implantation d'un tel centre sur le territoire provincial constituerait un atout important en terme d'image et de renommée pour l'ensemble de la Province, mais également au niveau économique par les emplois directs, une centaine, et indirects que ce projet impliquerait.

Les partenaires précités ont donc décidés de créer un consortium aux fins de présenter un dossier commun de candidature. Ce consortium a donné à son projet le doux nom de SPEED pour Sport, Excellence, Education.

Pour le Député en charge, cette candidature a de sérieux atouts à faire valoir, que ce soit la proximité de l'Université, qui céderait des terrains vierges ou bâtis, du Centre hospitalier universitaire ou encore de la piscine olympique de Seraing.

Chacun des partenaires amènent des contributions propres détaillées dans le document que vous avez reçu. Pour la Province, il s'agirait essentiellement d'un subside de 6 millions d'euro, de la mise à disposition pour une année, d'un architecte qui surveillerait l'avancée des travaux ainsi que la prise en charge d'un budget récurrent pour couvrir un montant fixe des frais de navettes, frais de navettes qui conduirait les athlètes vers un autre site. Budget estimé de 150.000 à 200.000 €. La Province s'attellera également à mettre sur pied un comité de parrainage ainsi qu'un plan de communication.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Un Commissaire demande s'il y a d'autres candidats et si en fin de compte l'aspect financier ne sera pas déterminant ?

On lui répond qu'à ce jour une seule autre candidature est déclarée, celle de Louvain-la-Neuve qui a aussi créé un consortium avec l'Université et la Province du Brabant qui a pour sa part mis 5 millions d'euro sur la table. C'est une candidature sérieuse qui a dossier solide à mettre en avant. Charleroi, Mons et Bruxelles pourraient aussi concourir mais il faudra attendre le 23, date ultime pour le dépôt des candidatures, pour le savoir officiellement.

Une Commissaire demande pourquoi Naimette-Xhovémont n'est pas repris dans le dossier de candidature ?

Le Député répond que l'on a privilégié les infrastructures sur site ainsi que la piscine de Seraing mais que d'autres infrastructures seront également mises à disposition. Un cadastre sera d'ailleurs établi à cet effet.

La Commissaire demande si ces mises à disposition seront gratuites ?

On lui répond que cela sera étudié, suivant les demandes si Liège est choisi par la Communauté française.

Les sports concernés par le Centre seront dans un premier temps au nombre de 10 : la gymnastique, la natation, le basket-ball l'escrime, le judo, le rugby, le tennis, le volley-ball et le tennis de table. Six autres s'y adjoindront dans un deuxième temps : le badminton, le cyclisme, le handball, le taekwondo, le tir à l'arc et le tir, mais le projet doit bien entendu tenir compte de l'ensemble de ces deux phases.

Il n'y aura pas de mis à disposition de personnel sportif provincial à proprement parler pour le Centre, celui-ci dépendra plutôt des fédérations sportives de la Communauté française. C'est donc bien la Communauté française qui sera à la manœuvre tant au niveau des travaux que fonctionnement.

Il n'y a pas encore de timing exact, les candidatures doivent passer d'abord devant un jury.

Sous nos yeux ébahis, les CDH-CSP fait savoir que devant l'importance du dossier, il enfreindra la règle interne d'abstention en Commission pour soutenir le projet.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Et c'est donc avec 11 voix pour, aucune contre et 2 abstentions que le projet de résolution dénommé « Candidature du consortium liégeois à l'implantation sur son territoire d'un Centre de Formation pour sportifs de haut niveau » a été accepté par votre 4<sup>ème</sup> Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci. Madame la Présidente, Chers Collègues,

Après plusieurs années de réflexion, la Communauté française Wallonie-Bruxelles qui a notamment les sports dans ses compétences a lancé, il y a peu, à savoir en octobre 2010, un appel à projet pour l'implantation d'un C.F.S.H.N., un Centre de Formation pour Sportifs de Haut Niveau.

Précision importante, les dossiers de candidatures doivent être rentrés auprès du Ministère de la Communauté française, on vient de le rappeler, au plus tard pour le 23 décembre 2010 à 16 heures. Nous sommes aujourd'hui le jeudi 16 décembre, il est 16h40...

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - 42.

M. GEORGES (à la tribune). - 42. Merci M. le Député.

Il n'est donc pas trop tard mais il est grand temps de finaliser ce dossier important pour la Métropole liégeoise.

Ce dossier, je le sens bien, et ce pour diverses raisons :

1. Il y a quelques années, alors que le Ministre Eerdekens avait les Sports dans ses attributions, nous avons déjà dû introduire un dossier similaire et nous avons déjà reçu globalement la mention bon. Ce dossier valorisait notamment :

- la richesse et la variété de notre infrastructure sportive ;
- la richesse et la variété de nos réserves d'enseignement secondaire et supérieur ;
- la potentialité en matière d'hébergement ;
- le dynamisme du département Sports de notre Province ;
- le gain de temps entre le domicile et le lieu d'entraînement, entre le lieu d'entraînement et l'école, le gain de temps entre l'école et le domicile ;

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Ces différentes valorisations sont toujours d'actualité aujourd'hui mais le dossier qui nous est présenté est valorisé d'autres avantages et j'en viens à la deuxième raison...

Une autre raison qui nous permet d'être optimiste, c'est le dialogue positif qui a toujours régné et qui règne entre les parties qui constituent ce que l'on appelle le consortium liégeois entre :

- Notre Province de Liège ;
- La Ville de Liège ;
- L'Université de Liège ;
- La Ville de Seraing.

Comme le disait il y a quelques jours Elio DI RUPO au Cercle de Wallonie de Seraing : « Quelles que soient les circonstances, il faut toujours rester debout ».

Ici avec cette candidature, nous sentons que quand les liégeois se parlent, et parlent d'une même voix, ils sont toujours crédibles, ils sont toujours debout.

Une troisième raison qui nous permet d'espérer c'est que ce type de dossier peut nous être confié, c'est que prioritairement c'est une ville universitaire qui devrait être le mieux lotie en matière de sélection et donc ce constat nous fait comprendre que Liège, Bruxelles et Louvain constitueront, à mon avis, le podium de tête.

Quatrième raison.

Avec mon ami, grand sportif, André STEIN, nous siégeons régulièrement pour notre Province au sein de l'A.S.B.L. Gestion des Centres sportifs du Sart-Tilman.

Par ce biais, nous avons l'occasion de valoriser le rôle de notre Province en ligne directe avec notre Université. Retenons entre nous aussi car peu de conseillers le savent que notre Haute Ecole est un des utilisateurs du Blanc Gravier au Sart-Tilman.

Cinquième raison.

Notre Collège a eu raison de faire preuve de beaucoup de discrétion et de prudence jusqu'à ce jour, même si, de mon côté, j'ai régulièrement relancé, voire cassé un peu les pieds pour ce dossier auprès des Membres de notre Exécutif et c'est donc un moment très agréable pour moi mais aussi, j'en suis certain, pour notre Province de pouvoir présenter cet excellent projet aujourd'hui.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

C'est avec grand plaisir également que nous évoquerons ce dossier à l'appellation accrocheuse en optant pour l'acronyme de « SPEED » Sport, Excellence, Education - en français Vitesse, une vitesse que nous avons contenue pour pouvoir atteindre la ligne d'arrivée dans le peloton de tête.

Certains détracteurs disent que ce dossier, même s'il valorise l'image de marque de notre Province, risque de coûter trop cher à la collectivité.

Je répondrais en disant qu'avec ce type d'arguments on peut fermer nos piscines, nos hôpitaux, nos théâtres et pourquoi pas même nos écoles.

D'autres détracteurs annoncent la main sur le cœur que, jamais ce Centre ne sera ouvert, ni à Liège, ni à Louvain, ni à Bruxelles ou ailleurs, ce centre tant attendu. A ces détracteurs, je leur dirais soyez confiants, le Sport pour tous a aussi besoin d'une élite qui brille au sommet de la pyramide du monde des sportifs.

Si notre Province contribue à speeder, à éclairer, ne fusse qu'une seule et bonne étoile au sommet de cette pyramide, nous aurons contribué, une fois de plus, à encourager l'activité physique et les Sports en Communauté française en général et le Sport en Province de Liège en particulier. Madame la Présidente, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Applaudissements).

**Document 10-11/077 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wohnraum für alle » (Agence immobilière sociale de Saint-Vith) - Exercice**

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010****2009/Prévisions 2010.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 15 de l'ordre du jour : document 10-11/077. Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport Mme BULRET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Votre 5<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce 15 décembre pour examiner notamment le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province et l'Agence immobilière sociale de Saint-Vith. Document 10-11/077.

Un Commissaire se demande pourquoi on a attribué un peu plus de 20.000 € de subvention alors qu'en première page du document, on indique une subvention de 50.000 €.

Il lui est répondu que les 50.000 € indiqués représentent l'une des deux conditions qui imposent la conclusion d'un contrat de gestion. L'autre condition étant la présence d'un membre effectif au sein de l'A.I.S..

La subvention étant effectivement inférieure à 50.000 € mais la Province ayant un membre effectif au sein de l'A.I.S., un rapport d'évaluation est nécessaire.

Un autre Commissaire demande quelle suite a été accordée au courrier adressé par les A.I.S. pour demander une augmentation de la subvention.

Le Député en charge répond qu'il les a reçus et qu'il y a une question d'actualité déposée qui lui permettra de répondre en séance du Conseil.

La Commission s'est ensuite prononcée sur l'adoption du rapport par 9 oui et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/078 : Modifications à apporter au règlement relatif à « l'intervention provinciale dans les frais de téléphone et de (bio) télévigilance ou de parlophone et/ou d'achat d'un minitel dialogue ou d'un téléfax.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour : document 10-11/071. Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Vincent MIGNOLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues,

Les membres de la cinquième commission se sont réunis, ce jeudi 15 décembre 2010, afin d'examiner les propositions de modifications à apporter au règlement relatif à l'intervention provinciale dans les frais de téléphone, de (bio)vigilance ou de parlophone et/ou d'achat d'un minitel dialogue ou d'un téléfax.

Madame la Députée provinciale nous a présenté les finalités des adaptations proposées notamment pour intégrer dans le règlement l'octroi d'une intervention financière dans les frais de fonctionnement de GSM.

Une commissaire interpelle la Députée au sujet des interventions financières en faveur des personnes sourdes et malentendantes qui ne seraient pas reprises dans les personnes bénéficiaires, la Commission a entendu une proposition qui visait à intégrer ces personnes parmi les bénéficiaires.

Une autre interpellation d'un Commissaire à propos de l'application d'un tarif préférentiel pour les connexions internet. Madame la Députée répond que les discussions avec l'opérateur VOO sont toujours en cours en vue de trouver une solution et propose de faire le point lors d'une prochaine réunion.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

La Commission s'est terminée par un vote: 9 voix pour et 4 absentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme BURLET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mon totem n'est pas moustique, pourtant après avoir entendu la citation reprise par M. le Député LACROIX la semaine dernière, cela aurait pu m'être attribué !

J'interviens en effet sur ces aides provinciales depuis 2008 pour demander l'actualisation du soutien offert aux personnes handicapées de l'ouïe à revenus modestes.

Vous le savez fax et minitel n'ont plus la cote et la Province pourrait les aider à sortir de leur isolement par l'utilisation de moyens de communication actuels.

La modification du règlement proposée aujourd'hui avec l'amendement accepté en commission est une première avancée et nous allons l'approuver pour cette raison. Cependant, nous regrettons beaucoup que l'aide « minitel - fax » pour faire bref soit simplement supprimée.

L'idéal aurait été de l'actualisé simultanément d'une manière ou d'une autre.

L'accord de principe de VOO pour un tarif préférentiel pour l'accès à internet pour les personnes sourdes et malentendantes, annoncé par la Députée en charge de l'époque, était une manière d'y répondre.

Constatons néanmoins que 21 mois plus tard, ce tarif n'est toujours pas d'application. Madame la Députée actuelle nous assure qu'elle a repris le dossier et s'efforcera de le faire aboutir.

Nous demandons donc qu'en 5<sup>ème</sup> Commission de mars, nous fassions le point sur cette question.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Oui Mme la Députée, vous avez la parole.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Simplement, Mme la Conseillère, pour vous spécifier que si il n'y a plus d'intervention pour le fax et le minitel c'est simplement parce qu'il n'y a plus eu de demande ces 5 dernières années, donc a fortiori, il n'y a pas lieu de persévérer dans cette voie et pour vous dire que dès aujourd'hui, j'ai eu une discussion par rapport au négociations à avoir avec VOO et que nous allons rencontrer des responsables internes de la société pour arriver à dégager l'accord qui avait été promis à l'époque.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Députée provinciale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions amendées de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/079 : Règlement portant statut et mode de rétribution des animateurs et conférenciers-animateurs (abrogation du règlement et création d'un nouveau règlement portant statut en mode de rétribution des animateurs et collaborateurs occasionnels du Service des Sports).**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour : document 10-11/079. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. Roger SOBRY, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. On vient parfois pour des choses importantes, on vient aussi à d'autres moments pour des choses plus mineures. Le dossier ici n'a suscité aucune discussion, si ce n'est une Commissaire qui voulait s'assurer que le dossier n'avait pas été soumis simultanément à la Commission des Sports mais en dehors de cela, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions, le CDH n'ayant pas su rompre avec sa discipline de groupe, que votre 7<sup>ème</sup> Commission vous propose d'adopter ce règlement portant statut et mode de rétribution

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

des animateurs et conférenciers-animateurs.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - La règle est la règle !

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/080 : Prix des repas et services rendus par les internats et les éconômats ainsi que le prix du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats provinciaux.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour : document 10-11/080. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Denis BARTH à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BARTH, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Ce dossier a été débattu ou pas débattu lors de notre Commission de hier parce qu'il n'a suscité aucun débat, la Commission l'a adopté par 10 voix pour et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/081 : Modification de l'annexe 2 (conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif du personnel provincial NON enseignant - Intégration d'un emploi de Coordinateur en Chef de projet.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour : document 10-11/081. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En fait, j'ai eu un rien de travail en plus que mon prédécesseur puisqu'une précision technique fut apportée au dossier, à savoir que c'était en fait un emploi qui apparaissait au cadre de Direction générale, la résolution devant être modifiée en ce sens et comme dans le cas précédent, 10 voix pour et 5 abstentions ont sanctionné ce point.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/082 : Modification de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial NON enseignant (Régime des**

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

**congés, absences et dispenses) et du Règlement général organique des services provinciaux, relative à l'insertion de nouvelles dispositions concernant le congé pour activités sportives.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 20 de l'ordre du jour : document 10-11/082. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport Mme BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Moi, j'ai échappé aux précisions techniques et en fait il n'y a eu ni question, ni remarque et le vote a été acquis par 9 voix pour et 5 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/083 : Modifications du statut administratif du personnel provincial NON enseignant ainsi que de ses annexes 2 et 4 relativement : à la définition de l'ancienneté de service - aux conditions de recrutement au grade de Directeur de la Fédération du Tourisme - au congé de maternité.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour : document 10-11/083. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Je ne peux que vous confirmer que la 7<sup>me</sup> Commission a travaillé vite et bien et qu'il n'y a eu aucune question, ni remarque concernant ce point et il a été adopté par 9 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/084 : Modification du statut administratif du personnel provincial NON enseignant (ainsi que du règlement général organique) - Insertion d'un article relatif à la mise à disposition du personnel provincial en faveur d'un organisme tiers.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour : document 10-11/084. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, Votre commission a examiné le point 10-11/084 hier en Commission des Finances.

Avant toute question le Député souhaite préciser que la concertation syndicale qui a lieu le matin même, soit hier matin, a amené deux amendements au document prévu.

Deux amendements qui touchent particulièrement les statutaires, le premier amendement est qu'il n'y ait pas dans les conventions à passer de disposition contraires au statut du personnel en question et le deuxième amendement est que les organisations syndicales puissent examiner les conventions à passer entre la Province, l'organisme incriminé et l'agent concerné. Il s'agit particulièrement du paragraphe 5 du document.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Une question alors d'un commissaire en ce qui concerne les associations avec qui nous signons des contrats de gestion et il lui est précisé que le personnel mis à disposition sera noté lors du rapport d'évaluation à nous soumettre en fin d'exercice.

Je vous remercie et c'est sur base de ces réflexions que votre Commission par 10 voix pour et 5 abstentions a décidé d'adopter le projet de résolutions annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux services provinciaux - Modification du statut administratif du personnel provincial NON enseignant ainsi que du règlement général organique - Insertion d'un article relatif à la mise à disposition du personnel provincial en faveur d'un organisme bénéficiaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/086 : Modification n°22 de la représentation provinciale au sein de l'A.I.D.E. (Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Région Liégeoise) et de TECTEO.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°1 de l'ordre du jour : document 10-11/086. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et j'invite le rapporteur Mme BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BINET. - Le groupe MR-PFF propose le remplacement de Mme Poncin-Remacle par Monsieur Jean-Claude Jadot dans les mandats dérivés dont elle était titulaire au sein de l'AIDE et celui de Monsieur Jadot au sein de TECTEO par Mme Poncin-Remacle.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

Cette modification est acceptée par consensus.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/098 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Groupement de Redéploiement économique du Pays de Liège », en abrégé « GRE Liège » - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point n°2 de l'ordre du jour : document 10-11/098. Ce document a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission et j'invite le rapport Mme Muriel MAUER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole.

Mme MAUER, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Pour ce point de la 1<sup>ère</sup> Commission, mon rapport sera, il faut le dire, de longueur inversement proportionnelle à celui de Mme ROY. Ce point n'a soulevé aucune question lors de l'examen par la première commission et donc c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre 1<sup>ère</sup> Commission vous propose d'adopter ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/090 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Palais provincial.**

**Document 10-11/091 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à la Direction générale des Services techniques - Services Patrimoine et Assurances.**

**Document 10-11/096 : Désignation d'un comptable des matières à l'IPEPS supérieur de Seraing.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 7, 8 et 9 de l'ordre du jour : document 10-11/090 091 et 096. Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la 7<sup>ème</sup> Commission. Et j'invite le rapport M. Marc FOCCROULE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULE, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, même si les 3 points ont été regroupés, ils ont fait l'objet d'un traitement séparé au niveau de la Commission et je me permettrais d'apporter quelques précisions.

Le premier point se rapport à la désignation d'un receveur spécial des recettes au Palais provincial, le vote a été acquis par 10 voix pour et 4 abstentions.

Le deuxième point était la désignation d'un receveur spécial des recettes à la Direction générale des Services techniques - Services Patrimoine et Assurances et le vote a été acquis par 10 voix pour et 5 abstentions.

En ce qui concerne enfin la désignation d'un comptable des matières à l'IPES de Seraing, ce point a fait l'objet d'une question de la part d'un Conseiller concernant la mise en œuvre de cette décision de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2010, il lui a été répondu que la Direction générale avait ratifié cette proposition de l'IPEPS Supérieur de Seraing de façon à permettre la continuité du service public et le vote a été acquis par 10 voix pour et 4

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010

abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/092 : Complexe Opéra à Liège - Opportunité d'acquisition de locaux supplémentaires en vue de l'agrandissement du hall d'entrée de la Direction générale transversale.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire de l'ordre du jour : document 10-11/092. Ce document a été soumis à l'examen de la 8<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIX, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Chers Collègues, Votre 8<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce 14 décembre pour débattre du document 10-11/092 traitant de l'opportunité d'acquisition de locaux supplémentaires en vue de l'agrandissement du hall d'entrée de la Direction générale transversale au complexe Opéra à Liège.

Après présentation par le Député, un membre s'interroge sur le coût de l'aménagement de ces locaux.

Il lui est répondu qu'une estimation des travaux a été faite et ceux -ci sont de l'ordre de 100.000 €.

Votre 8<sup>ème</sup> Commission vous propose d'adopter le document 10-

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

11/092 par 6 voix pour et 5 abstentions.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/093 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « SID'ACTION Province de Liège », en abrégé « SID'ACTION » ASBL - Exercice 2009/prévisions 2010.**

**Document 10-11/094 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre verviétois de promotion de la Santé », en abrégé « C.V.P.S. » ASBL - Exercice 2009/Prévisions 2010.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 11 et 12 de l'ordre du jour : document 10-11/093 et 0494. Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la 9<sup>ème</sup> Commission et j'invite le rapport Mme BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BINET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La Présidente propose de regrouper les deux points ce qui est accepté sans difficulté.

Parlons un tout petit peu de l'ASBL SID'ACTION, M. le Directeur indique que cette ASBL est en liquidation, il n'y aura donc pas de subvention annuelle pour l'année 2010, il s'agit par conséquent du dernier rapport. Les contrôles comptables et

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

juridiques qui ont été réalisés révèlent que tout est en ordre, cette action importante est assurée par les Centres médicaux de prévention de la santé dans les différentes implantations de la Province de Liège.

Un Commissaire demande si la subvention de 2.500 € sera transférée à ces centres, il lui est répondu négativement par le Député rapporteur qui précise alors que ces centres sont fortement aidés par la Province et notamment qu'il y a regroupement dans les bâtiments confortables du Charlemagne.

A.S.B.L. Centre Verviétois de promotion de la Santé, pas de question particulière, le Député rapporteur relève qu'il y a eu de la part de la Province un apport de personnel et bien évidemment une aide permettant de développer les services de promotion de la Santé. Les locaux mis à disposition de ce Centre et des autres Centres, par ailleurs, sont valorisés auprès du marché afin d'obtenir les subventions à la Communauté française.

La Commission s'est terminée par 9 votes positifs, aucun vote de rejet et 3 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-110/095 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux formations qui seront dispensées à la Maison Grégoire.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°13. J'invite l'auteur de la question. Mme BINET, souhaitez-vous prendre la parole ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

Mme BINET, Conseillère (à la tribune). - Je peux faire ça sans papier. Donc, lors du village provincial à Hannut, on a bien compris que des formations seraient organisées à la Maison Grégoire et donc je m'inquiétais de savoir si un inventaire, un relevé des formations de certains types pouvaient déjà être données à Hannut par d'autres organismes pour qu'il n'y ait évidemment pas de doublon. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'invite à présent le Député - Président pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Madame la Conseillère, je suppose que votre question fait effectivement référence à l'occupation partielle de la Maison provinciale de Hannut, dite Maison Grégoire par l'Institut de Promotion sociale de Huy-Waremme.

Lors de l'étude préalable à cette acquisition, la problématique de l'offre de formation dans la région, tout particulièrement des formations destinées aux adultes, ne nous a pas échappé. Elle a même, d'emblée, été au centre de nos préoccupations.

L'Institut de promotion sociale de Huy-Waremme ne vient pas à Hannut avec une offre préalablement déterminée, mais avec le souci de répondre de manière dynamique aux besoins en formation des personnes, des institutions et des entreprises de la région.

C'est dans cette perspective commune à l'Enseignement de Promotion Sociale que notre Directeur de l'IPEPS de Huy-Waremme a rencontré ses homologues hannutois de l'enseignement libre d'ailleurs.

Ensemble, ils ont envisagé les besoins de la région et abordé les formations existantes dont le cadastre est à la disposition de chacun via le Carrefour Formation.

Des formations continues pour les sections « Aide soignant » comme l'«Accompagnement du mourant et sensibilisation aux soins palliatifs », l'« Maladie d'Alzheimer et autres formes de démences », l'« Techniques de massage », etc... viendront ainsi compléter utilement les sections déjà développées dans les autres établissements de Promotion Sociale.

D'autres partenariats potentiels ont aussi été dès à présent

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

évoqués. Une action dans le domaine des langues, pour laquelle la Maison des Langues et le Forem pourraient jouer un rôle important, est également à l'étude.

Notre Institut provincial va également pouvoir répondre à des besoins qui ne sont pas encore rencontrés ou rencontrés pas en suffisance dans la région, par exemple, l'organisation de formations d'entretien du linge et d'entretien des sols qui doivent remédier à des pénuries dans les métiers relatifs aux titres services.

Une action dans le domaine de l'alphabétisation sera également examinée, notamment avec les CPAS des Communes du canton.

De son côté, le récent « village provincial » nous a aussi apporté son lot de demandes visant tout particulièrement l'épanouissement des personnes. L'art floral, les formations au bien-être, il faut dire que le stand de l'IPEPS Huy-Waremme n'a pas cessé d'être fort positivement sollicité, c'est tant mieux, c'est le but de nos villages évidemment.

L'acquisition La Maison Grégoire nous a permis et nous permettra de répondre au cours des prochaines années à beaucoup, me semble-t-il, de ces sollicitations locales. Dès janvier, certaines de ces nouvelles formations pourraient déjà être proposées.

Cette Maison Grégoire ou cette Maison provinciale de Hannut comme me soufflaient mes Collègues, permettra dès lors, nous en sommes sûrs, de soutenir et promouvoir les actions existantes de notre Institut à Hannut ; mais aussi, pourquoi pas, celles des autres établissements de la région ?

De même, et pour être vraiment complet sur le sujet, puisque que j'ai promis de ne pas être long en n'en sortant pas, il m'importe encore de souligner que d'autres types de formation s'organiseront à la Maison Grégoire puisque l'IPEPS Huy-Waremme et notre Ecole des Sciences Administratives se sont accordés pour que les quatre classes du premier étage accueillent bientôt les formations continues des agents communaux et provinciaux dans le cadre du RGB, autre soutien important ainsi apporté aux communes environnantes, à leurs administrations et à leur habitants

Tout cela se sont les résultats tantôt des Villages provinciaux, tantôt des Collèges communs avec les Communes de tel ou tel Canton. Voilà des exemples concrets, précis, je pense de l'utilité de ce type de réunion notamment de Collège commun et

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010**

puis de rencontre avec la population.

Je vous remercie. J'espère avoir répondu à votre question.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Président. Avant de clôturer la séance, ne vous inquiétez pas, je ne ferai pas de discours... J'aimerais que l'on félicite un nouveau papy dans l'assemblée. M. DRION est papy d'une petite Juliette. Vive papy !

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Je voudrais en mon nom et au nom du Bureau vous souhaitez de joyeuses fêtes, vous remercier de tout le travail que vous avez accompli qui a été énorme pendant deux mois et qui va encore l'être pour certains membres pour le ROI puisque dès la semaine prochaine vous recevrez les dates au moins jusqu'au mois de juin mais je voulais vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes et une bonne santé et merci à tous parce qu'aujourd'hui fut une journée vraiment extraordinaire. Merci à tous.

**XIII- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2010, je le déclare approuvé.

**IV.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La séance est levée à 17h15.